

Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL (EXTRAIT)

Séance du 25 juin 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt cinq juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gérard DANIELOU, Maire

Présents : l'ensemble des conseillers municipaux à l'exception de Grégory HELLIO qui a donné procuration à Sophie LE DUFF, Julien BELLEC à Eric LE DUFF, Laurence BIZIEN à Gérard DANIELOU, Jean Luc VELLY à Anne CORMIER et Patrice CADIN à Micheline LECLERCQ

Rachel BOUTOILLER a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 25 avril 2014 a été approuvé à l'unanimité.

Elections des délégués et des suppléants aux élections sénatoriales.

Conformément à l'arrêté préfectoral en date du 12 juin 2014, le Conseil devait élire 15 délégués et 5 suppléants pour participer aux élections sénatoriales du 28 septembre 2014.

Les élections se font par scrutin de listes paritaires dans les communes de plus de 1000 habitants. Les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément sur une même liste suivant la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage (remplacement d'un ou plusieurs candidats) ni vote préférentiel (modification de l'ordre de présentation).

La liste « Unis pour Cléder » a obtenu 23 voix et la liste « groupe opposition » 4 voix, ce vote a accordé 13 délégués titulaires et 5 suppléants à la liste « Unis pour CLEDER » et 2 délégués titulaires à la liste « Groupe opposition »

Les délégués titulaires sont : Yvette REUNGOAT, Jean François DELMOTTE, Sophie LE DUFF, Patrick MEAR, Delphine PRIGENT, Eric LE DUFF, Rachel BOUTOILLER, André MILIN, Dominique LE DUC, Olivier LE BIHAN, Catherine LAURANS, Grégory HELLIO, Laurence BIZIEN, Anne CORMIER et Patrice CADIN

Les délégués suppléants sont : Julien BELLEC, Armelle JACQ, Gilles GUILLOU, Henriette QUERE et Michel MILIN.

1-2 Adhésion au groupement de commandes du SDEF pour l'achat d'énergie

Dans le cadre de la libération des marchés de l'énergie, le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du FINISTERE se propose de créer un groupement de commandes pour l'achat d'énergies (gaz naturel, électricité....) pour les collectivités qui le souhaitent. Le SDEF sera désigné comme coordonnateur du groupement.

Le Conseil Municipal de CLEDER, à l'unanimité, a décidé l'adhésion de la Commune au groupement d'achat d'énergie qui sera mis en place par le SDEF.

1-3 Indemnité de conseil au Receveur municipal :

Après chaque renouvellement du conseil municipal, ce dernier est appelé à délibérer sur l'attribution de l'indemnité de conseil et de confection de budgets au receveur.

Accord du Conseil à l'unanimité pour reconduire l'indemnité à Mr BODERIOU.

1-4 : Liste des délégués et des suppléants pour la commission des impôts directs

La commune doit transmettre une liste de 16 noms de personnes susceptibles de remplir les fonctions de commissaires titulaires et 16 noms de suppléants parmi lesquels les services fiscaux vont désigner les 8 titulaires et les 8 suppléants appelés à siéger au sein de la commission communale des impôts directs.

Les titulaires : Yves COCAIGN, Pascal TANGUY, Hélène CHAPALIAN, Louis le BIHAN, Yvon CHAPALAIN, Nicole LE LEZ, Jean Louis OLLIVIER, Etienne PRIGENT, Paul BELLOUR, Paul MERRIEN, Andrée BERROU, René COCAIGN, Jean Luc GUILLOU, Jean Claude QUEGUINER, Céline JESTIN, François LE DUC

Les suppléants : Denise GOARANT, François KERLEROUX, Marcel GOARNISSON, Bernard WERLE, Paul ROHOU, Yves TANGUY, François ROUE, Camille LE JEUNE, Joël BRANELLEC, Michel BOUREL, Claude CAROFF, Jean MICHEL, Lucette LARDOUX, Joseph GESTIN, Odile RIOU et Alain QUEGUINER.

1-5 Remboursement frais de déplacement.

Les agents qui passent les concours ne sont remboursés de leur frais de déplacement qu'à raison d'un déplacement par an. En cas d'admissibilité ils peuvent être appelés à se déplacer 2 voire 3 fois pour le même concours.

Le Conseil municipal a donné son accord pour le remboursement de l'ensemble des trajets lors des épreuves de concours.

2- Participations et Subventions

Le conseil municipal a donné son accord sur la participation de 1250 € pour 2 enfants de famille de CLEDER scolarisés en CLIS à l'Ecole ND de la Charité à ST POL DE LEON

Le Conseil a accordé une aide de 75€ à une jeune clédérois qui a participer aux championnats de France de char à voile

Des subvention exceptionnelles ont été accordée :

300 € au collège de CLEDER qui a accueilli la chorale du collège de TANINGES

450 € à l'association BLEUNIADUR pour la participation de 6 jeunes clédérois aux championnats de France de danses

400 € au comité de Jumelage allemand dans le cadre du 50^{ième} anniversaire.

500 € aux jeunes de l'US CLEDER (10 de l'équipe U15) qui ont participé avec les jeunes de BERVEN et de BODILIS/PLOUGAR à une tournoi international à SANTANDER en Espagne ;

3 Intercommunalité :

Le rapport annuel d'activités de la CCBK en 2013, le rapport annuel 2013 sur le prix et qualité du service d'élimination des déchets et le bilan d'activités 2013 du service espace naturel n'ont fait l'objet d'aucune remarque et ont été adoptés

Le conseil municipal a également donné un avis favorable à la nouvelle répartition des fonds de concours de la CCBK pour 2014, 2015 et 2016. Le montant pour la commune de CLEDER reste constant à 115 199,84 €

4- Motion

Par 23 voix pour et 4 abstentions, le conseil municipal a décidé de signer la motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat. La commune de CLEDER soutient les demandes de l'AMF

- Réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat
- Arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives sources d'inflation de la dépense
- Réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Questions diverses :

A une question de Mme CORMIER, le maire et l'adjointe à la culture ont fait savoir que la commune participerait aux 30 ans de la bibliothèque envisagée pour septembre prochain.

A la Bibliothèque, des travaux d'amélioration et d'équipement notamment informatiques, sont en cours par contre aucun programme n'est actuellement arrêté pour une mise aux normes du bâtiment, il se fera au cours de la mandature en tenant compte des contraintes financières imposée aux communes : baisse des dotations de l'Etat et financement des rythmes scolaires.

Concernant les rythmes scolaires, le programme est en cours de validité, les Temps d'Aménagement Périscolaires se feront les lundis et jeudis à l'école P.JH. et les mardis et le vendredis à l'école St Joseph de 15h00 à 16h30. Pour le 1^{er} trimestre 2014/2015 le coût pour la commune est estimé à 36000€.

Projet d'ALSH :

Le maire a confirmé à Mme CORMIER que le projet d'ALSH est maintenu, le dossier suit son cours.